

15 - Délégation de service Public - Crématorium - Exercice 2011

Mme l'Adjointe PANIER, Rapporteur :

1. Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public
2. Analyse de la qualité du service
3. Les comptes de la délégation
4. Les conditions d'exécution du service public

1 - Les principales caractéristiques du contrat de délégation de service public

Objet de la délégation	La Collectivité confie à un délégataire la gestion et l'exploitation du Crématorium, sis 1 rue du Souvenir Français à Besançon.
Date de signature de la convention	22 juillet 2010 Prise d'effet le 1 ^{er} août 2010
Durée de la convention	12 ans
Echéance de la convention	31 juillet 2022
Dénomination sociale du délégataire	ATRIUM - Filiale de la SAUR LIMONEST (69)

Le délégataire a présenté l'ensemble des documents prévus par la convention de délégation de service public concernant la qualité du service, les états financiers et les conditions d'exercice de la mission.

2 - Analyse de la qualité du service

2.1 - Données sur la crémation

La crémation à Besançon

Le nombre de crémations est de 757, réparties de la façon suivante : 704 crémations adultes, 19 crémations d'enfants, 18 crémations de restes mortels et 16 crémations de pièces anatomiques.

En 2010, il y avait eu 750 crémations. Le niveau mensuel d'activité est toujours très irrégulier. Les écarts significatifs, constatés d'un mois sur l'autre, nécessitent donc une grande flexibilité dans la gestion du personnel du crématorium.

En 2011, le nombre moyen de crémations réalisées mensuellement varie entre 50 et 81 crémations.

Les crémations proviennent principalement du département du Doubs et des communes de Haute-Saône, proches de Besançon. Les opérateurs funéraires proviennent pour 45 % du Doubs, 32 % de la Haute Saône, 19 % du Jura, 2 % de la Haute Marne et 1 % du Territoire de Belfort et de la Côte d'Or. L'opérateur OGF de Besançon réalise plus de 50 % du nombre de crémations.

La destination des cendres

La destination finale des cendres ne peut être réellement évaluée par le personnel du crématorium, la majeure partie des urnes étant remise aux familles sans mention d'une destination finale spécifique : dispersion dans un lieu privé, ou caveau de famille dans une autre commune du fait du développement des équipements cinéraires dans les cimetières de la région ou inhumation des urnes dans des concessions familiales existantes.

Parmi les destinations connues, 77 % font l'objet d'une remise à la famille, 9 % d'une dispersion au jardin du souvenir, 9 % d'une inhumation dans une concession, 5 % d'une inhumation au jardin d'urnes.

2.2 - La crémation dans la région

En 2011, six crématoriums sont en service dans la région, pour un total de 6 297 crémations.

L'activité se répartit de la façon suivante :

Activité réalisée par les crématoriums

Années 2001 à 2011

Crématorium Année	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Avanne	390	406	490	502	575	545	699	612	660	618	727
Dijon	1 081	1 212	1 305	1 266	1 375	1 405	1 497	1 675	1 687	1 760	1 707
Châlon/Saône	860	797	811	781	586	594	693	717	719	316	890
Lons-le-Saunier				36	563	575	632	632	685	647	812
Héricourt							460	962	1 163	1 292	1 404
Total	2 331	2 415	2 606	2 585	3 099	3 119	3 981	4 598	4 914	4 633	5 540
% progression annuelle	6,10	3,60	7,91	- 0,8	19,88	0,65	27,64	15,50	6,87	- 5,71	16,37

Besançon	599	648	684	837	873	888	667	720	774	750	757
% progression annuelle	- 10,46	8,18	5,56	22,37	4,30	1,72	- 24,89	7,95	7,50	- 3,1	0,9

TOTAL	2 930	3 063	3 290	3 422	3 972	4 007	4 648	5 318	5 688	5 383	6 297
% progression annuelle	2,23	4,54	7,41	4,01	16,07	8,81	15,99	14,41	6,95	- 5,36	16,98

2.3 - Eléments d'analyse de la qualité de service

Le service s'est déroulé suivant les engagements contractuels de manière satisfaisante.

Les questionnaires de satisfaction ont été mis à disposition des familles afin d'évaluer le service fourni, cependant le nombre de retours n'est pas suffisant pour réaliser des statistiques fiables.

Le système QSE a été présenté au chef de site par intérim le 14 avril 2011 et déployé par ses soins sur le site de Besançon. Ce système permet notamment une meilleure communication au sein de l'entreprise mais également de favoriser le dialogue avec les parties prenantes.

Les relations avec la Ville de Besançon sont suivies et les états prévus régulièrement transmis.

3 - Les comptes de la délégation

L'activité du crématorium est confiée à la Société ATRIUM, détenue à 100 % par SAUR.

L'année 2011 est la première année d'exploitation complète, après un changement de délégataire au 1^{er} août 2010.

Les états financiers d'ATRIUM sont arrêtés au 31 décembre 2011 et certifiés par un commissaire aux comptes.

Les éléments financiers relatifs à la concession de Besançon ne font pas l'objet d'une comptabilité individualisée. Les données chiffrées transmises portent sur le patrimoine et les éléments significatifs du compte d'exploitation.

3.1 - Situation financière 2011

Chiffres clés ATRIUM :

	2011 en K€	2010 en K€
Résultat net	- 147	- 119
Chiffre d'affaires	731	117
Fonds propres	- 260,8	- 113,9

Rappel : les postes du bilan sont une «photographie» à un instant donné, ici au 31/12/2011.

La société ATRIUM a été créée par le groupe SAUR en 2010 pour devenir la société dédiée à la gestion des prestations de crématoriums. Elle est très déficitaire sur les deux premiers exercices, ceci s'expliquant par des dépenses d'investissements engagées importantes, et par une activité dont la rentabilité est recherchée sur du moyen et long terme (notamment fonction de la durée des conventions de DSP).

Le Groupe SAUR a contractualisé à ses risques et périls avec la Ville de Besançon, et il est garant de l'activité via sa filiale.

Le chiffre d'affaires prend de l'essor en 2011 avec une année complète sur Besançon et l'intégration d'un nouveau site géré par ATRIUM. Le chiffre d'affaires 2010 n'intégrait que l'activité bisontine, et seulement sur 5 mois.

Les données financières sur la Société ATRIUM amèneraient à s'interroger -même dans le cadre d'une création de société récente- sans la présence du groupe SAUR comme garant.

Chiffres clés - concession Besançon

En K€	2011	2010 7 mois OGF + 5 mois ATRIUM	Variation 2010-2011
Résultat net	+ 14,1	2,7 K€ dont - 25,1 d'ATRIUM	+ 11,4 K€
Chiffre d'affaires	284,3	287,2 dont 117,2 d'ATRIUM	- 2,9 K€
Nombre de crémations	757	750 dont 310 d'ATRIUM	+ 7

Commentaires

La comparaison est peu probante entre les deux années puisque 2010 enregistre le changement de délégataire au 1^{er} août, avec ATRIUM, ce qui entraîne également des changements de méthodes de comptabilisation. De plus, au titre de 2010, ATRIUM a enregistré des coûts de démarrage (formation) qui l'avaient conduit à un déficit sur ses 5 mois d'activité.

Le résultat net est positif en 2011 à + 14,1 K€ ; cependant il est inférieur aux données budgétaires prévues. En effet, les objectifs étaient d'atteindre environ 790 crémations pour un chiffre d'affaires de 373 K€ et un résultat net de + 25 K€. Ceci ne remet pas en cause l'activité puisque le contrat est conclu aux risques du délégataire.

Les principaux composants du résultat sont la masse salariale (109,6 K€ soit 41,7 % du total des charges), l'énergie (30 K€ soit 11,5 % du total) et la sous-traitance (33 K€). Les charges intègrent également la redevance versée à la Ville de Besançon pour 22 K€.

Conclusion

L'activité de la concession de Besançon n'atteint pas en 2011 les prévisions escomptées, mais le résultat d'exploitation est positif.

3.2 - Liens financiers et juridiques avec la Ville

La Société ATRIUM a versé une redevance d'occupation à la Ville de Besançon d'un montant de 22 K€ au titre de l'année 2011. Cette redevance a été calculée conformément aux dispositions prévues dans la convention.

La Ville de Besançon n'a pas eu de dépenses en 2011 vis-à-vis de la Société ATRIUM.

Comme prévu au contrat, l'actualisation annuelle des tarifs pour l'année 2011 a été négociée puis votée au Conseil Municipal du 16 décembre 2010.

Il n'y a pas eu d'autre avenant au contrat de délégation en 2011.

Concernant les travaux d'extension et de mises aux normes, le dépôt de permis de construire et la demande d'autorisation préfectorale ont abouti et se sont concrétisés par l'ouverture en décembre 2011 de l'enquête publique.

4 - Les conditions d'exécution du service public

4.1 - Effectifs

L'effectif est composé de trois agents : un responsable de site et deux agents funéraires. Ces personnels ont été repris par transfert du délégataire sortant. Le chef de site, en congé parental d'éducation, est remplacé par un homologue d'Atrium.

Les agents funéraires ont achevé leur formation d'assistant funéraire de niveau IV.

Les jours d'ouverture et les plages horaires correspondent aux besoins des familles. Le crématorium est ouvert du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 18 h et le samedi matin de 8 h 30 à 12 h 30. Des crémations sont programmées également le samedi après-midi.

4.2 - Les tarifs

Conformément à l'article 25 du contrat de délégation de service public, les tarifs ont été votés fin 2010 pour l'année civile 2011. Ils n'ont subi aucune variation au cours de la période.

4.3 - Installations et attestations

Le patrimoine mobilier et immobilier a été listé lors de l'état des lieux du 2 août 2010 et n'a subi aucun changement ni aucune variation.

Ont été installés :

- un diffuseur de parfum dans la salle de cérémonie,
- un scanner à rayons X, courant juillet 2011, permettant de vérifier l'absence d'éléments susceptibles d'exploser (type stimulateurs cardiaques),
- une machine à café.

Compte tenu de la proximité de la période de travaux pour la mise aux normes du traitement des fumées, mais aussi de la rénovation complète du crématorium, il n'a pas été engagé de travaux de gros entretien ni de renouvellement de matériels sur la période.

La maintenance préventive a été correctement effectuée : l'analyse des rejets de fumées a été réalisée et le four de crémation a subi deux entretiens : les 6 et 7 juin : entretien «classique» et le 30 décembre : entretien avec réfection du nid d'abeille.

Les contrats avec les prestataires (installation de crémation, ménage et contrôle) sont validés et suivis.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le présent rapport relatif à l'exploitation du Crématorium par la Société ATRIUM dans le cadre de la délégation de service public confiée par la Ville de Besançon à cette société pour l'année 2011.

«M. LE MAIRE : Est-ce qu'il y a des questions ? Je n'en vois pas. Ce rapport est donc adopté»

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission de Contrôle Financier des Sociétés liées à la Ville du 19 septembre 2012 et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 18 octobre 2012, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 19 novembre 2012.